

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal
Séance du 09 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GADBIN Joël.

Date de convocation du 12 mai 2025 membres : en exercice : 13 présents : 09 pouvoir : 01

Présents : GADBIN Joël, RANGEARD Michaël, LARDEUX Roselyne, ROUBOT Tatiana, LEGAL Cécile, VOLTEAU Sébastien, TIFFOIN Mathieu, POIRIER Marie-Dominique, PETITGAS Cédric.

Excusés : DERSOIR Emmanuel ; POUVOIR à PETITGAS Cédric ; BAUDOT Elodie ; Aurélie FOURNIERE ; POUSSET Cynthia.

Secrétaire de séance : POIRIER Marie-Dominique

Ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour :

- Devis porte périscolaire
- Convention Territoriale Globale (Caf) 2026-2030 ;
- Participation aux frais de fonctionnement de l'année scolaire 2024/2025 de l'école publique maternelle et élémentaire de coudray ;
- Société Biogaz Pays De Château-Gontier-Sur-Mayenne : extension d'une unité de méthanisation ;
- Admission en non-valeur ;
- Tarification De Locations Des Salles Municipales – Année 2026.
- Labellisation Chemin Communal ;
- Demande de fonds communautaire d'aménagement du territoire rural - approbation du projet de travaux de voirie route de fromentières ;
- Décision Modificative, Budget Principal, Amortissement Rénovation Eclairage ;
- Facturation temps de travail agent, suite à mise demeure d'un propriétaire de réaliser l'entretien de son terrain en zone d'habitation ;
- Personnel Communal ;
- Lotissement de la Brancheraie, appel d'offre ;
- Appel d'offre, remise en état de l'édifice après foudroiement ;
- Travaux : jeux école et lotissement des Euches ;
- Bilan ALSH été ;
- Bilan fête communale ;
- Questions diverses ;

- **Approbation et lecture du procès-verbal du 08 juillet 2025**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2025.

- **D2025.36 Convention Territoriale Globale (Caf) 2026-2030**

La convention territoriale globale (CTG) qui lie la CAF et les collectivités du Pays de Château Gontier arrive à échéance au 31 Décembre 2025. Le renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030 doit être réalisé en fin d'année 2025.

La CTG s'inscrit dans une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire pour une offre de services de qualité aux familles. Il s'agit d'un accord politique entre la CAF et des collectivités locales.

Elle vise à :

- ✧ Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs ;
- ✧ Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires ;
- ✧ Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes ;
- ✧ Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles ;

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Un important travail a été réalisé en 2025 autour de la préparation de la Convention Territoriale Globale conjointement avec la démarche du renouvellement du projet social LE PEPS. Les thématiques de travail qui ont été retenues concernent les champs de :

- ✧ La Petite enfance
- ✧ L'enfance - jeunesse
- ✧ La parentalité
- ✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits

Le diagnostic a été réalisé en s'appuyant les données froides (ABS, données CAF, INSEE) et les données chaudes (recueil de la parole des habitants au travers d'outils (porteur de parole, micro-trottoir, mur d'expression, questionnaire).

Des enjeux, des problématiques, des axes de travail sont ressortis dans les 4 thématiques :

- ✧ La petite enfance
 - Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
- ✧ L'enfance - la jeunesse
 - Communiquer auprès des familles et des jeunes sur l'offre existante sur le territoire
 - Renforcer les coopérations entre les acteurs de l'enfance et la jeunesse du territoire
- ✧ La parentalité
 - Accompagner et soutenir la parentalité et les familles
 - Accompagner le parcours et le développement de l'enfant
- ✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits
 - Assurer la coordination de l'animation de la vie sociale et veiller la territorialisation des projets
 - Faciliter l'accès aux droits, aux services et à l'information au plus près des habitants du territoire

Des commissions thématiques, réunissant des acteurs locaux du Pays de Château-Gontier, les chargés de coopération CTG, l'agent de développement de la CAF travaillent depuis avril sur l'élaboration du plan d'actions qui sera décliné sur le Pays de Château-Gontier durant la période contractuelle de la CTG.

Les communes peuvent également réaliser des fiches actions pour des projets relevant de leur compétence et valoriser ainsi des actions ou projets qui seront inscrits dans la CTG.

La CTG s'accompagne de modalités de financement via les bonus territoires versés aux gestionnaires.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030
- **DE L'AUTORISER**, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **VALIDE** les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **VALIDE LES FICHES ACTIONS :**
 - Rénovation et aménagement bâtiment périscolaire
 - Ouverture accueil jeune (+ 12ans....)
 - C.M.J. (Conseil Municipal Jeunes)
- **D2025.37 Participation aux frais de fonctionnement de l'année scolaire 2024/2025 de l'école publique maternelle et élémentaire de Coudray**

Dans le cadre de la participation des communes rurales environnantes aux dépenses scolaires des enfants scolarisés dans l'école publique de la commune de Coudray pour l'année scolaire 2024/2025, le montant s'élève pour un élève :

- 1 889 € en maternelle
- 391 € en élémentaire

PROPOSITION :

Au vu de l'article L212-8 du Code de l'éducation,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **FIXE** la participation des frais de fonctionnement de l'école publique aux communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Coudray, au titre de l'année scolaire 2024/2025 à :
 - Elève de maternelle à : 1 889 €
 - Elève de l'élémentaire à : 390 €
- **CHARGE** le Maire d'émettre les titres de recette.

- **D2025.38 Société Biogaz Pays De Château-Gontier-Sur-Mayenne : extension d'une unité de méthanisation**

Selon les nouvelles dispositions réglementaires liées à la mise en œuvre de la loi Industries Verte, une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) d'une durée de 3 mois, se tiendra **du lundi 29 septembre 2025 au lundi 29 décembre 2025 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Biogaz du Pays de Château-Gontier relative à l'augmentation de la capacité de traitement, portée à 219 t/j et à l'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation qu'elle exploite 8, rue des Aillères à Château-Gontier-sur-Mayenne (53).

La commune de Coudray est concernée, au titre du plan d'épandage.

La commune de Coudray est appelée à donner son avis sur le projet.

Je rappelle que celui-ci devra être rendu au plus tard le 3 novembre 2025 et la délibération transmise via le lien indiqué dans le mail de saisine du 03/09/25. En cas d'absence d'avis dans le délai imparti, l'avis est réputé "non rendu".

PROPOSITION :

Le conseil municipal, après délibération et vote des membres présents et représentés :

POUR : 0

ABSTENTION : 1

CONTRE : 9

DONNE un AVIS DÉFAVORABLE au projet présenté.

L'extension d'une unité de méthanisation risque d'engendrer une augmentation des nuisances sonores, des émissions d'odeurs désagréables et de la circulation de poids lourds ou d'autres véhicules, créant ainsi un désagrément quotidien pour les habitants.

Ces nuisances peuvent avoir un impact direct sur la qualité de vie et le bien-être de la population locale.

Par ailleurs, la commune devra faire face à des coûts supplémentaires pour l'entretien de la voirie.

Dans ce cadre, il apparaît essentiel que la commune soit dédommagée pour les coûts liés à ces nuisances supplémentaires par la société propriétaire de l'unité de méthanisation.

- **D2025.39 Admission en non-valeur – BUDGET PRINCIPAL**

Vu les articles L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par Monsieur le Comptable assignataire de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), en date du 01 juillet 2025 ;

Considérant que le Comptable Assignataire certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées, lesquelles n'étaient pas soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur et en créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de ne pas admettre en non-valeur**, la créance suivante :

6541	Créances en non-valeur	17.14 €
------	------------------------	----------------

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge des Finances Publiques de notifier cette décision à Monsieur le Comptable Assignataire de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne) ;
- **CHARGE** le Maire de prendre contact avec la société.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

- **D2025.40 Tarification de locations des salles municipales – année 2026**

Hiver du 15 octobre au 31 mars

Au 01/01/2026		COUDRIERS		Mille Club	
Location	Période	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Vin d'honneur (verres compris)	Eté	67 €	87 €	48 €	60 €
Ou réunion ½ journée sans repas	Hiver	98 €	123 €	66 €	85 €
Journée	Eté	253 €	388 €	181 €	264 €
	Hiver	292 €	448 €	206 €	305 €
Week end	Eté	388 €	517 €	264 €	345 €
	Hiver	431 €	575 €	296 €	386 €
Saint Sylvestre		518 €	non	296 €	non
Caution à la remise des clés		546 €			
Ménage de la salle	Prix horaire	44 €			
Dégradation occasionnée	Prix horaire	55 €			
Tri sélectif non respecté	Forfaitaire	44 €			

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE UNE AUGMENTATION DES TARIFS DE 2 %

- **D2025.41 Labellisation chemin communal dit « chemin Daon à Château-Gontier »**

VU l'article L.361-1 du code de l'environnement relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;

VU la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée (NOR : PRME8861216C) ;

VU la délibération Conseil Départemental de la Mayenne du 30 janvier 1997 mettant en place le PDIPR, Monsieur le maire rappelle que l'objet principal du PDIPR est de garantir la continuité des itinéraires de randonnée et d'assurer une protection juridique des chemins ruraux. Les itinéraires sont proposés par la commune au Conseil départemental en vue de leur inscription au plan, sur lequel le Conseil municipal porte un avis.

PROPOSITION :

- D'émettre un avis favorable sur l'ensemble du plan, en ce qui concerne le territoire de la commune ;
- De demander l'inscription au PDIPR de la Mayenne des nouveaux itinéraires figurant sur le plan annexé à la présente délibération.
- De s'engager à conserver leur caractère public aux chemins ruraux inscrits au plan,
- De s'engager, en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le PDIPR, à proposer au Conseil départemental le maintien ou le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution * sous peine de nullité de l'acte de vente.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ÉMET** un avis favorable sur l'ensemble du plan, en ce qui concerne le territoire de la commune ;
- **DEMANDE** l'inscription au PDIPR de la Mayenne des nouveaux itinéraires figurant sur le plan annexé à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public aux chemins ruraux inscrits au plan,
- **D2025.42 Demande de fonds communautaire d'aménagement du territoire rural - approbation du projet de travaux de voirie route de fromentières**

Le Maire rappelle que des crédits ont été ouverts au budget primitif 2025 pour des travaux de voirie communale.

Comme tous les ans, la commune de Coudray réalise des travaux de voiries communales. Outre les prestations de « point à temps manuel ou automatique », la consultation des entreprises intégrait les travaux ci-dessous :

- Création de noues sur les bas-côtés pour l'écoulement des eaux pluviales
- Fourniture, transport et mise en œuvre d'un enrobé de reprofilage en rive de chaussée avec application au FIR
- Réalisation d'un revêtement bicouche sur la route de Fromentières (dernière tranche)
- Remise à niveau des rives de la chaussée

Après avoir lancé une consultation auprès de trois entreprises, seules les entreprises PIGEON, CHAZÉ et EUROVIA ont répondu à l'offre.

La commission propose de retenir l'entreprise Eurovia pour un montant de 16 624.00 € HT soit 19 948.80 € TTC

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural - Volet 2 "Voirie".

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de COUDRAY va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FUV, à hauteur de 8 600 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier FCATR « Voirie »	8 600.00 €
Commune de Coudray – Autofinancement	8 024.00 €
Total	16 624.00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération " restructuration des voiries communales - année 2025 ", telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 16 624€ ;
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 600 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 2 du F.C.A.T.R. ;
- d'approuver le règlement du FCATR ;
- l'autoriser à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- **APPROUVE** l'opération des travaux de « restructuration des voiries communales - année 2025 », telle que décrite ci-dessus,
- **ATTRIBUE** à l'entreprise EUROVIA le programme d'investissement s'élevant à la somme de 19 948.00 € TTC,
- **STATUE** favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter :
 - ✓ Après de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 600 €, s'inscrivant dans le Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural - Volet 2 "Voirie" ;
 - ✓ Toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

- D2025.43 Décision Modificative, Budget Principal, Amortissement Rénovation Eclairage

INFO : Rénovation éclairage : facture de Territoire Énergie Mayenne pour un montant de 40 390.44 Euros, devis initial : 53 820 €

Suite à la fin des travaux de rénovation de l'éclairage, il est nécessaire de procéder à l'amortissement des travaux (l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler). Au budget 2025, cette opération est budgétisée pour 2 967.36 € et l'amortissement est de 4 039 €.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	444 500,00				
023 Virement de la section de fct	444 500,00		-1 080,00	-1 080,00	-1 080,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMEI			1 080,00	1 080,00	1 080,00
TOTAL SECTION	444 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	452 800,00				
021 Virement de la section de fct	444 500,00		-1 080,00	-1 080,00	-1 080,00
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBIL	8 300,00		1 080,00	1 080,00	1 080,00
TOTAL SECTION	452 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité VALIDE cette décision modificative

- D2025.44 Facturation temps de travail agent, suite à mise demeure d'un propriétaire de réaliser l'entretien de son terrain en zone d'habitation
(Facturation des frais engagés pour le nettoyage d'un terrain privé)

Le Maire expose au conseil municipal que :

- ◊ Un terrain privé situé Rue des Sablons, présente un état de salubrité, en contradiction avec les dispositions du Code de la santé publique et du Code général des collectivités territoriales.
- ◊ Malgré plusieurs mises en demeure adressées au propriétaire en juillet, aucune mesure correctrice n'a été prise.
- ◊ Devant l'inaction du propriétaire et les risques pour la sécurité, la salubrité ou le bon ordre public, les services techniques de la commune ont été mobilisés en septembre afin d'assurer le nettoyage du terrain.
- ◊ Cette intervention a engendré un coût pour la collectivité, notamment en termes de personnel, matériel et éventuellement d'évacuation de déchets.

Conformément à l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'article L.541-3 du Code de l'environnement, la commune est en droit de procéder d'office aux travaux nécessaires, aux frais du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

DÉCIDE :

D'APPROUVER la facturation des frais engagés par la commune pour le nettoyage du terrain situé Rue des Sablons

D'ÉVALUER lesdits frais comme suit :

Coût horaire du personnel : 50 € / heure × 8 heures = 400 €

- TOTAL : 400 €

De notifier au propriétaire une mise en recouvrement de cette somme via titre exécutoire émis par le comptable public.

CHARGE M. le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

- **D2025.45 Porte périscolaire : Devis changement de porte**

Au conseil municipal du 08 juillet 2025, il a été délibéré le changement de la porte d'entrée du périscolaire.

Le conseil municipal a retenu l'entreprise M2R pour un montant de 4 258.61 € HT soit 5 110.33 € TTC.

Le 15 septembre, l'entreprise a informé la commune de l'annulation de la commande et des travaux.

Il a été demandé un nouveau devis.

L'entreprise JMS de Château-Gontier-sur-Mayenne a répondu à cette demande.

Le devis est de 4 274.43 € HT soit 5 129.32 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

PREND note de l'annulation du devis de l'entreprise M2R ;

DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise JMS pour un montant de 4 274.43 € HT soit 5 129.32 € TTC;

AUTORISE le Maire à signer le devis et tous les documents afférents au dossier.

- **Personnel Communal**

Une annonce sur emploi territorial sera mise en ligne le lundi 13 octobre pour le recrutement d'un agent technique/espace vert.

Contrat à Durée Déterminée de 6 mois, 35h/semaine.

- **Lotissement de la Brancheraie, appel d'offre**

L'appel d'offre pour la consultation des entreprises (terrassements – Voiries – Réseaux EU et EP – Aménagements Paysagers – Signalisation – réseaux adduction eau potable – contrôle des réseaux EU et EP) sera en ligne lundi 13 octobre pour une durée d'un mois.

Le dossier de consultation sera à retirer gratuitement par les candidats jusqu'à la date limite de remise des offres par téléchargement sur le site SYNAPSE : <https://www.synapse-entreprises.com>

- **D2025.46 Appel d'offre, remise en état de l'édifice après foudroiement**

Le tableau récapitulatif ci-dessous intègre les travaux en base (+ 3ème voute) et les Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) que nous avons validés au dernier conseil municipal.

PSE 3 (Mise en accessibilité de l'entrée de l'église par le bras Nord du Transept)

PSE 4 (Encastrement des câbles électriques dans l'église).

PSE 5 (Réfection de placard de la sacristie pour positionner les équipements électriques).

PSE 6 (Réfection du parquet de la Sacristie).

Pour rappel, le montant de l'assurance, permettait une dépense de 650 000 € HT de travaux,

RÉCAPITULATION APRÈS ANALYSE DES OFFRES

Après analyse des offres, les entreprises mieux-disantes sont les suivantes :

Suivant selon retenue par le MOA : BASE (cpris 3ème voute) + P.S.E. n° 3, 4, 5 et 6

<u>Lots</u>	<u>Corps d'état</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Montants € TTC</u>	<u>Estimation moe</u>	<u>Ecart Prix</u>	<u>Ecart %</u>
01	Maçonnerie - Pierre de taille	LEFEVRE	457 604,12 €	605 451,00 €	- 147 846,88 €	- 24,42%
02	Charpente / Menuiserie	Groupement CRUARD Charpente / CRUARD Menuiserie	106 934,94 €	132 102,00 €	- 25 167,06 €	- 19,05%
03	Couverture / Étanchéité	SM TOITURE	84 185,20 €	123 357,00 €	- 39 171,80 €	- 31,75%
04	Vitraux - Ferrures à vitraux	Anciens Ateliers BARTHE BORDEREAU	12 025,20 €	13 380,00 €	- 1 354,80 €	- 10,13%
05	Beffroi / Cloches / Cadran d'horloge / Paratonnerre	GOUGEON	30 018,00 €	57 966,00 €	- 27 948,00 €	- 48,21%
06	Électricité	AUBERT	45 008,86 €	46 872,00 €	- 1 863,14 €	- 3,97%
TOTAL			735 776,32 €	979 128,00 €	- 243 351,68 €	- 24,85%

Suite à l'appel d'offre pour la remise en l'état de l'église, les entreprises retenues pour les travaux sont :

Lot n° 1 : Maçonnerie – Pierre de taille

Entreprise LEFEVRE pour un mont de 457 604.12 € TTC

Lot n° 2 : Charpente – Menuiserie

Entreprise CRUARD Charpente / CRUARD Menuiserie pour un montant de 106 934.94 € TTC

Lot n° 3 : Couverture – Etanchéité

Entreprise SM TOITURE pour un montant de 84 185.20 € TT

Lot n° 4 : Vitraux – Ferrures à vitraux

Entreprise Anciens Ateliers BARTHE BORDEREAU pour un montant de 12 025.20 € TTC

Lot n° 5 : Beffroi / Cloches / Cadran d'horloge / Paratonnerre

Entreprise GOUGEON pour un montant de 30 018.00 € TTC

Lot n° 6 Électricité

Entreprise AUBERT pour un montant de 45 008.86 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les offres reçues suite à la consultation
- **AUTORISÉ** le Maire à signer les devis et tous les documents afférents à ce dossier ;
- **CHARGE** le Maire à solliciter des subventions ;

- **Travaux : jeux école et lotissement des Euches**

Suite à la validation de l'achats des jeux pour l'école maternelle et lotissement des Euches (délibération D2025.35).

Les équipements sont en fabrication mais ne seront disponibles qu'en semaine S46.

Un devis sera demandé à l'entreprise MANCEAU pour :

- Enlever le sable et les graviers des deux structures, ce sable et gravier seront stockés pour être repositionnés sous les structures ;
- Fourniture, livraison et mise en place du sable identique à celui de la maternelle.

- **Bilan ALSH été**

Mme ROUBOT Tatiana, présente le bilan du centre de loisirs de cet été.

58 enfants âgés de 3 à 12 ans ont fréquenté la structure du 07 au 25 juillet et du 25 au 29 aout.

Quelques mots sur le projet d'été :

Dès la fin du mois de janvier une fois l'équipe constituée, celle-ci a réfléchi sur un nouveau projet d'été qui a abouti à une continuité du projet de l'été 2024 sur les jeux olympiques.

Que sont-ils devenus du coup nos athlètes olympiques ? Au fil des semaines, 4 sportifs d'origine différentes nous ont invité dans leur pays afin de découvrir leur culture et tradition locales à travers différentes animations. Le fil rouge de l'été était d'alimenter son PASSEPORT.

Pour encadrer le nombre d'animateurs recrutés en période d'ouverture du centre de loisirs, il est évoqué d'instaurer une jauge de présence « enfant ».

- **Bilan fête communale**

- 7 exposants au marché
- 30 exposants au vide grenier
- Participation des associations et commerçants du village

Mme ROUBOT et les membres du Conseil Municipal, souhaitent remercier les personnes présentes pour l'aide apportée le vendredi, samedi et dimanche et aussi les autres jours pour l'organisation du vide grenier, communication...et aussi le comité des fêtes de Coudray qui supporte toutes les dépenses de cette manifestation.

- Questions diverses :

- Marché de Noël : Organisation par Le Local, au Coudriers le vendredi 21/11/2025
- Devis bulletin communal : en cours
- AFN : nouveau bureau depuis le mercredi 08 octobre 2025
- Dissolution UAC
- Date des vœux : Dimanche 11 janvier 2026
- Repas CCAS : Samedi 15 novembre 2025
- Nuits de la Mayenne : le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement
- Commission environnement : jeudi 06 novembre à 20h00
- Prochain Conseil municipal : mardi 09 décembre à 20h

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 h 30